

PRIX DE L'ABONNEMENT

Table with 2 columns: Duration (Un an, Huit mois, Six mois, Quatre mois) and Price (43 00, 2 00, 1 50, 1 00). Includes 'EDITION QUOTIDIENNE' and 'EDITION HEBDOMADAIRE'.

Rédacteur en chef: ERNEST CHOUINARD

LA JUSTICE

"DIEU ET MON DROIT."

BUREAUX: 111, Cote Lamontagne, Fasse-Ville, Quebec.

TARIF DES ANNONCES

Table with 2 columns: Type of advertisement (Première insertion, Autres insertions, Avis de naissance, etc.) and Rate (89 10, 60, 0 25, etc.).

BELLEAU & Co. administrateurs

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Nouvelles de Montréal

Montréal, 7 octobre.—La lutte est commencée dans le comté de Richelieu et marche rondement. M. Hyacinthe Beauchemin qui a accepté la candidature libérale s'est mis bravement à l'œuvre et ne ménage rien pour prendre l'avant. Nos amis sont enchantés du choix qui a été fait et tout le monde à la plus grande confiance dans le succès de la lutte. M. Aimé Massé est toujours invisible dans son manoir et se fait régulièrement exécuter à chaque assemblée.

M. Beauchemin a réglé hier à St-Aimé, dans la place même de son adversaire. Il a produit une excellente impression. Son discours était pratique, intelligent et digne d'un homme d'affaires. C'est M. Bergeron qui a parlé pour M. Massé. M. Poirier lui a répondu et l'on peut juger si cet habile orateur avait beau jeu contre son ancien compagnon de lutte, de St et de St-Victor.

M. le comte de Sennarons, ministre d'alliance à Haiti, M. de la comtesse de Sennarons et leur fils Philippe, sont actuellement à Montréal et partent ce soir pour Québec, afin de s'embarquer samedi prochain pour la France.

L'élection de Joliette est fixée aux 16 et 23 octobre. M. Desrochers est officier-rapporteur. M. Bazinet va sans doute être élu par acclamation.

Echos de la Capitale

Ottawa, 7 octobre.—Un troupeau de bestiaux appartenant à M. J. J. et compagnie ont été saisis il y a quelques jours à Maple Creek. Les autorités douanières qui ont opéré cette saisie alléguent que ces bestiaux ont été passés en contrebande du Montana au Canada.

Un jeune allemand déserteur de l'armée de son pays a été arrêté à Bremen par la police allemande de cet endroit. Ce jeune homme, dont le nom est Fred. Steinberg, a commis à Ottawa un vol d'argent, après quoi il s'est enfui il y a quelques semaines.

M. E. D. Moore a acheté au prix de \$65,000 une limite à bois sur la rivière Gardien. Cette limite à bois appartenait autrefois à M. Alexander Fraser et à 42 milles carrés d'étendue.

Le canal de la rivière Ottawa est tellement rempli de bran de scie que la navigation est suspendue devant la ville. On dit que le gouvernement fédéral a l'intention de dépenser l'argent du public pour enlever ces obstructions du chenal, quoi qu'il soit bien clair qu'il se complaira à mesurer que les travaux se fassent.

C'était aujourd'hui le dernier jour pour l'inscription des causes qui doivent être plaidées devant la Cour Suprême. Voici les causes en appel inscrites pour la province de Québec:

Le comté de Pontiac vs. Ross; Davies vs. Kerr; Flood vs. Langston; Wallbridge vs. Farwell; La Ontario Car Foundry Company vs. Farwell; Venner vs. la compagnie d'assurance sur la vie Sun; Simpson vs. Thibault; Price vs. Mercier; Jones vs. Fisher; Pigeon vs. la cour de Recorder; la compagnie de tramways de Montréal vs. Ritchie; la compagnie de chemin de fer de la rive Nord vs. McWillie; la Reine vs. McGreavy.

Le lieutenant-gouverneur du Manitoba, M. Schultz, est arrivé à Ottawa aujourd'hui.

La Cour d'Échiquier a entendu aujourd'hui la cause pour réclamation de M. Barber et Ellis contre le gouvernement fédéral. Les plaignants réclament \$75,000 en compensation d'une rupture de contrats passés par le gouvernement avec eux pour la fourniture du papier à impression pour la Gazette du Canada, les statuts, etc.

TENTATIVE DE MEURTRE

Enfant de onze ans tire par un individu a coup de fusil

Pont-Rouge, 7 octobre.—Dans la matinée de dimanche, Son Honneur le juge Chauveau ayant été informé par un télégramme, qu'une tentative de meurtre avait été commise à Ste-Jeanne de Neuville (Pont-Rouge) dépêcha de suite sur les lieux l'agent Patry, de la police provinciale, qui arrêta un cultivateur de l'endroit nommé Napoléon Dion, âgé de 27 ans et marié, et l'amena à Québec.

Il paraît que Dion a tiré à travers une fenêtre un coup de fusil sur un petit garçon de onze ans nommé Picher, qui était dans la maison de ses parents, et qu'il l'a blessé assez grièvement à une main pour en nécessiter l'amputation partielle. La vengeance serait le mobile du crime.

Le coupable a comparu hier matin devant Son Honneur le juge Chauveau, qui l'a défermé à son collègue, Son Honneur le juge Murray, et après quelques formalités il a été envoyé en prison, en attendant l'enquête préliminaire.

Ce que pensent les orangistes du projet d'une université catholique

Belfast, 7 oct.—Le Dr Kane, grand-maître des orangistes du district de Belfast, publie une lettre dans laquelle il avertit M. Balfour, premier secrétaire d'Irlande qu'il s'aliénera les orangistes s'il tente de conférer de nouveaux droits aux institutions catholiques d'Irlande. Le gouvernement devrait plutôt, conti-

LIQUE CANADIENNE DE LA FEDERATION IMPERIALE

Reunion importante.—M. J.-Israel Tarte est membre du conseil de direction.—M. Dalton McCarthy prepare plusieurs assemblées au Manitoba.

Toronto, 7 octobre.—Le conseil de la Ligue de la Fédération impériale du Canada s'est réuni samedi dans Shaftesbury Hall. Etaient présents: Dalton McCarthy, M. P., président; au fauteuil: M. J. C. Hopkins, secrétaire; Col. O'Brien, M. P.; Col. Denison, M. P.; Alex. McNeil, M. P.; honorable J. B. Robinson, John Mathews, Com. F. C. Law, J. A. Worrall, J. T. Small, R. C. Dixon, R. Hay, ex-M. P.; C. J. Campbell, T. Moberly, David Kemp, Dr. J. G. Bourinot, Ottawa; Thomas McFarlane, Ottawa; D. T. Symonds, A. R. Croelmann, W. Stark, W. R. Wilkie, Harry Symonds, John Catto, J. M. Clark et Sam. Hughes, Lindsay.

Des lettres exprimant le regret de ne pouvoir assister et des vœux pour le succès de la cause sont venues de l'archevêque O'Brien, Halifax; l'évêque Courville, Nouvelle-Écosse; E. Allan, ex-M. P., Owen Sound; Mairo Clarke, Geo. Hague, Montréal; hon. C. H. Tupper, Principal Grant, Kingston; N. F. Davin, M. P., et des présidents des branches de la Ligue dans Ingersoll, Port Arthur, St-Thomas, Peterboro, Woodstock et plusieurs autres places. Les noms suivants sont ajoutés au conseil de la Ligue au Canada: Hon. H. J. Joly, Québec; J. Israel Tarte, Québec; C. R. Atkinson, Q. C., Chatham; J. W. White, Woodstock; D. Spry, Barrie; F. H. Turnock, Winnipeg; R. E. Gosnell, Vancouver; Col. S. Bedson, Stoney Mountain; E. E. Sheppard, Toronto; Wm. Kirby, Niagara.

La résolution suivante est proposée et discutée: Que cette Ligue est d'opinion que toute conférence entre la mère-patrie et les colonies, jouissant du droit de gouvernement responsable devant être convoquée aussitôt que possible, et que la question la plus importante à être discutée dans cette conférence est celle des relations commerciales entre les différentes parties de l'Empire. On a donné lecture des opinions exprimées par M. J. Israel Tarte, rédacteur-propriétaire du Canadian de Québec ce sujet. Elles se lisent comme suit:

"Nous avons déjà exprimé notre opinion sur l'important sujet qui sera discuté à Toronto. Il ne devrait pas y avoir de doute sur le résultat qu'on doit attendre de la réunion dans la capitale de l'Empire, des représentants des colonies et de la Grande-Bretagne.

Il y a tout à gagner de l'échange de vues à laquelle elle donnera lieu. Est-ce avoir trop bonne opinion de la presse canadienne que de croire que les principaux membres entretenant dans le mérite de cette question? Elle regarde nos intérêts commerciaux et notre avenir économique et politique.

A quel bon soulever les passions et les préjugés sous de faux prétextes, en cherchant à faire croire, contrairement à la vérité et aux sens communs, que le but de la Ligue est d'attaquer nos libertés et nos institutions. Cette absurdité a cependant trouvé place dans les colonnes de journaux de quelque importance."

Plusieurs membres de la Ligue auront lieu cet automne au Manitoba sous la direction de M. Dalton McCarthy. Les trésoriers possèdent les fonds nécessaires pour expédier la besogne de la Ligue pendant l'hiver.

Sherbrooke, 7 octobre.—Dès avant l'ouverture de la cour ce matin, la salle d'audience était bondée de spectateurs anxieux d'entendre l'exposé de la cause par les savants conseils de la défense, et de la couronne à leur différents points de vue et les officiers de la cour ainsi que les avocats avaient besoin du secours des constables pour se frayer un passage jusqu'à leurs sièges respectifs.

À dix heures dix, leurs honneurs montent sur le banc. L'accusé paraît confiant et toute la journée garde un maintien modeste, tenant les yeux presque constamment baissés. La première partie de l'audience est employée à discuter les questions légales de la cause.

M. F. X. Lemoine se lève d'abord et demande à l'honorable juge qui fera l'adversaire au jury de lui donner la direction légale suivante: 1o Que Lucius F. Warren étant lors de la tragédie citoyen américain n'avait pas la qualité de constable spécial, et comme étranger ne pouvait remplir un office ou occuper une charge publique et la simple administration du serment d'allégeance ne pouvait avoir l'effet d'avoir rendu Warren apte à remplir la charge de constable spécial.

2o Que Warren, cité-il été sujet britannique, n'avait pas, lors de la tragédie, le caractère régulier d'un constable, sa nomination comme tel ayant été illégalement faite et les formalités exigées par la loi pour la nomination des constables spéciaux n'ayant pas été observées.

3o Que le mandat d'arrestation dont Warren était porteur était illégal et n'était pas un mandat d'arrestation dans la forme voulue par la loi et conséquemment ne pouvait donner même à un constable dûment qualifié l'autorité suffisante pour opérer l'arrestation de Morrison.

4o Que le constable chargé d'arrêter l'accusé devait lui dire qu'il était porteur d'un mandat d'arrestation dirigé contre lui, qu'il était un constable ayant autorité pour opérer son arrestation et que c'était au nom de la reine qu'il l'arrêtait.

5. Que si les dépositions légales de la défense sont vraies, si elles sont applicables dans la présente cause, Warren ayant donné à l'accusé raison de craindre pour sa vie c'est un cas de self defence.

Le savant avocat discute au long ses prétentions et cite à l'appui de ses propositions plusieurs autorités. M. Fitzpatrick lui répondit et cita lui aussi un grand nombre d'autorités et de décisions.

A midi moins le quart, M. John Leonard se lève et commença son adresse au jury. Il dit qu'il est le plus âgé depuis longtemps, qu'il a été élevé dans le même pays que l'accusé et qu'il l'a toujours connu pour un homme droit, honnête, honorable et qu'il l'a toujours cru incapable de commettre un acte comme celui qui a été commis, sans y avoir été poussé par l'obligation dans laquelle il s'est trouvé de défendre sa propre vie au dépens de celle d'un autre. Il commenta la preuve et en conclut que Morrison n'a qu'à se défendre et doit être déclaré non-coupable.

Avant l'ajournement, M. Greenshields prend la parole en faveur de l'accusé et dans une harangue d'une heure et demie s'efforce de justifier son client d'avoir tiré sur Warren. Il fait un éloge emphatique de la nation écossaise dont le prisonnier tire son origine; il commente la preuve au long, appelle beaucoup sur le fait que rien n'a été prouvé contre le caractère de l'accusé, que sa réputation était bonne et ses antécédents excellents, et demande au jury un verdict d'acquiescement. Il ajoute qu'il n'est pas au-dessus de demander grâce ni miséricorde mais justice, et que si l'accusé est condamné, il montera sur l'échafaud comme un homme de cœur sans crainte ni faiblesse et conclut en faisant une peinture touchante des vœux, parents et des bons amis de l'accusé, priant en ce moment dans leurs demeures et demandant à Dieu d'inspirer le jury et de lui faire rendre un verdict suivant la justice de la cause qu'il défend.

M. Fitzpatrick, pour la couronne, débute en disant au jury que les yeux du pays tout entier sont fixés en ce moment sur lui, que ce n'est pas le procès de Morrison qui se fait, mais c'est aussi le procès de cette vieille institution anglaise, chère à tous les vrais sujets britanniques, l'institution du jury qui est en cause; qu'il s'agit de savoir si un accusé s'est dévouant jugé, non d'après le degré de la faute ou du crime qu'il aura commis, mais d'après sa croyance, son origine, sa nationalité. Le savant avocat fait un appel au jury lui demandant de montrer à tous que le jury est encore une institution en état de rendre justice comme justice doit être rendue, sans se laisser guider par les préjugés d'aucune sorte. Il fait une revue de la cause disant que les témoignages et concluant à la culpabilité du prisonnier.

M. Délangier se lève ensuite, non pour adresser le jury sur les faits de la cause comme cela aurait été son droit de le faire s'il l'avait cru nécessaire, mais pour relever certaines interprétations données à ses paroles justes doit être rendue, sans se laisser guider par les préjugés d'aucune sorte. Il fait une revue de la cause disant que les témoignages et concluant à la culpabilité du prisonnier.

M. Délangier se lève ensuite, non pour adresser le jury sur les faits de la cause comme cela aurait été son droit de le faire s'il l'avait cru nécessaire, mais pour relever certaines interprétations données à ses paroles justes doit être rendue, sans se laisser guider par les préjugés d'aucune sorte. Il fait une revue de la cause disant que les témoignages et concluant à la culpabilité du prisonnier.

M. Délangier se lève ensuite, non pour adresser le jury sur les faits de la cause comme cela aurait été son droit de le faire s'il l'avait cru nécessaire, mais pour relever certaines interprétations données à ses paroles justes doit être rendue, sans se laisser guider par les préjugés d'aucune sorte. Il fait une revue de la cause disant que les témoignages et concluant à la culpabilité du prisonnier.

M. Délangier se lève ensuite, non pour adresser le jury sur les faits de la cause comme cela aurait été son droit de le faire s'il l'avait cru nécessaire, mais pour relever certaines interprétations données à ses paroles justes doit être rendue, sans se laisser guider par les préjugés d'aucune sorte. Il fait une revue de la cause disant que les témoignages et concluant à la culpabilité du prisonnier.

M. Délangier se lève ensuite, non pour adresser le jury sur les faits de la cause comme cela aurait été son droit de le faire s'il l'avait cru nécessaire, mais pour relever certaines interprétations données à ses paroles justes doit être rendue, sans se laisser guider par les préjugés d'aucune sorte. Il fait une revue de la cause disant que les témoignages et concluant à la culpabilité du prisonnier.

M. Délangier se lève ensuite, non pour adresser le jury sur les faits de la cause comme cela aurait été son droit de le faire s'il l'avait cru nécessaire, mais pour relever certaines interprétations données à ses paroles justes doit être rendue, sans se laisser guider par les préjugés d'aucune sorte. Il fait une revue de la cause disant que les témoignages et concluant à la culpabilité du prisonnier.

M. Délangier se lève ensuite, non pour adresser le jury sur les faits de la cause comme cela aurait été son droit de le faire s'il l'avait cru nécessaire, mais pour relever certaines interprétations données à ses paroles justes doit être rendue, sans se laisser guider par les préjugés d'aucune sorte. Il fait une revue de la cause disant que les témoignages et concluant à la culpabilité du prisonnier.

M. Délangier se lève ensuite, non pour adresser le jury sur les faits de la cause comme cela aurait été son droit de le faire s'il l'avait cru nécessaire, mais pour relever certaines interprétations données à ses paroles justes doit être rendue, sans se laisser guider par les préjugés d'aucune sorte. Il fait une revue de la cause disant que les témoignages et concluant à la culpabilité du prisonnier.

M. Délangier se lève ensuite, non pour adresser le jury sur les faits de la cause comme cela aurait été son droit de le faire s'il l'avait cru nécessaire, mais pour relever certaines interprétations données à ses paroles justes doit être rendue, sans se laisser guider par les préjugés d'aucune sorte. Il fait une revue de la cause disant que les témoignages et concluant à la culpabilité du prisonnier.

M. Délangier se lève ensuite, non pour adresser le jury sur les faits de la cause comme cela aurait été son droit de le faire s'il l'avait cru nécessaire, mais pour relever certaines interprétations données à ses paroles justes doit être rendue, sans se laisser guider par les préjugés d'aucune sorte. Il fait une revue de la cause disant que les témoignages et concluant à la culpabilité du prisonnier.

M. Délangier se lève ensuite, non pour adresser le jury sur les faits de la cause comme cela aurait été son droit de le faire s'il l'avait cru nécessaire, mais pour relever certaines interprétations données à ses paroles justes doit être rendue, sans se laisser guider par les préjugés d'aucune sorte. Il fait une revue de la cause disant que les témoignages et concluant à la culpabilité du prisonnier.

M. Délangier se lève ensuite, non pour adresser le jury sur les faits de la cause comme cela aurait été son droit de le faire s'il l'avait cru nécessaire, mais pour relever certaines interprétations données à ses paroles justes doit être rendue, sans se laisser guider par les préjugés d'aucune sorte. Il fait une revue de la cause disant que les témoignages et concluant à la culpabilité du prisonnier.

M. Délangier se lève ensuite, non pour adresser le jury sur les faits de la cause comme cela aurait été son droit de le faire s'il l'avait cru nécessaire, mais pour relever certaines interprétations données à ses paroles justes doit être rendue, sans se laisser guider par les préjugés d'aucune sorte. Il fait une revue de la cause disant que les témoignages et concluant à la culpabilité du prisonnier.

M. Délangier se lève ensuite, non pour adresser le jury sur les faits de la cause comme cela aurait été son droit de le faire s'il l'avait cru nécessaire, mais pour relever certaines interprétations données à ses paroles justes doit être rendue, sans se laisser guider par les préjugés d'aucune sorte. Il fait une revue de la cause disant que les témoignages et concluant à la culpabilité du prisonnier.

M. Délangier se lève ensuite, non pour adresser le jury sur les faits de la cause comme cela aurait été son droit de le faire s'il l'avait cru nécessaire, mais pour relever certaines interprétations données à ses paroles justes doit être rendue, sans se laisser guider par les préjugés d'aucune sorte. Il fait une revue de la cause disant que les témoignages et concluant à la culpabilité du prisonnier.

M. Délangier se lève ensuite, non pour adresser le jury sur les faits de la cause comme cela aurait été son droit de le faire s'il l'avait cru nécessaire, mais pour relever certaines interprétations données à ses paroles justes doit être rendue, sans se laisser guider par les préjugés d'aucune sorte. Il fait une revue de la cause disant que les témoignages et concluant à la culpabilité du prisonnier.

M. Délangier se lève ensuite, non pour adresser le jury sur les faits de la cause comme cela aurait été son droit de le faire s'il l'avait cru nécessaire, mais pour relever certaines interprétations données à ses paroles justes doit être rendue, sans se laisser guider par les préjugés d'aucune sorte. Il fait une revue de la cause disant que les témoignages et concluant à la culpabilité du prisonnier.

M. Délangier se lève ensuite, non pour adresser le jury sur les faits de la cause comme cela aurait été son droit de le faire s'il l'avait cru nécessaire, mais pour relever certaines interprétations données à ses paroles justes doit être rendue, sans se laisser guider par les préjugés d'aucune sorte. Il fait une revue de la cause disant que les témoignages et concluant à la culpabilité du prisonnier.

M. Délangier se lève ensuite, non pour adresser le jury sur les faits de la cause comme cela aurait été son droit de le faire s'il l'avait cru nécessaire, mais pour relever certaines interprétations données à ses paroles justes doit être rendue, sans se laisser guider par les préjugés d'aucune sorte. Il fait une revue de la cause disant que les témoignages et concluant à la culpabilité du prisonnier.

M. Délangier se lève ensuite, non pour adresser le jury sur les faits de la cause comme cela aurait été son droit de le faire s'il l'avait cru nécessaire, mais pour relever certaines interprétations données à ses paroles justes doit être rendue, sans se laisser guider par les préjugés d'aucune sorte. Il fait une revue de la cause disant que les témoignages et concluant à la culpabilité du prisonnier.

M. Délangier se lève ensuite, non pour adresser le jury sur les faits de la cause comme cela aurait été son droit de le faire s'il l'avait cru nécessaire, mais pour relever certaines interprétations données à ses paroles justes doit être rendue, sans se laisser guider par les préjugés d'aucune sorte. Il fait une revue de la cause disant que les témoignages et concluant à la culpabilité du prisonnier.

M. Délangier se lève ensuite, non pour adresser le jury sur les faits de la cause comme cela aurait été son droit de le faire s'il l'avait cru nécessaire, mais pour relever certaines interprétations données à ses paroles justes doit être rendue, sans se laisser guider par les préjugés d'aucune sorte. Il fait une revue de la cause disant que les témoignages et concluant à la culpabilité du prisonnier.

M. Délangier se lève ensuite, non pour adresser le jury sur les faits de la cause comme cela aurait été son droit de le faire s'il l'avait cru nécessaire, mais pour relever certaines interprétations données à ses paroles justes doit être rendue, sans se laisser guider par les préjugés d'aucune sorte. Il fait une revue de la cause disant que les témoignages et concluant à la culpabilité du prisonnier.

M. Délangier se lève ensuite, non pour adresser le jury sur les faits de la cause comme cela aurait été son droit de le faire s'il l'avait cru nécessaire, mais pour relever certaines interprétations données à ses paroles justes doit être rendue, sans se laisser guider par les préjugés d'aucune sorte. Il fait une revue de la cause disant que les témoignages et concluant à la culpabilité du prisonnier.

Le Dr Vallée n'arrivera à Québec que vers le 12 ou le 15 courant, car il doit s'arrêter aux États-Unis en passant pour y visiter quelques-uns des principaux usines.

La grande préoccupation diplomatique du jour en Europe, c'est la prochaine visite officielle de l'empereur Guillaume d'Allemagne à Constantinople, où il va passer quinze jours en compagnie du comte Herbert Bismarck.

Le procès des meurtriers du Dr Cronin à Chicago est remis au prochain terme de la cour d'Assises, vu l'impossibilité de constituer un jury.

On télégraphie de Montréal, que ces jours-ci le fleuve est couvert de radeaux de bois consignés pour Québec.

Sur 39 défrichés dans Ontario 2 seulement sont catholiques et sur 55 registés 6 seulement le sont.

M. Hector L. Armstrong, de la maison de banque Armstrong & Co. de Londres, et M. John J. McDonald, sont passés à Lévis, hier soir, en route pour Montréal. Ils viennent de visiter le chemin de fer de Temiscouata, et aussi la ligne projetée de Frédéricton.

BULLETIN MENSUEL pour le mois de Septembre 1888, publié par le Département de l'Agriculture de la province de Québec

Le beau temps chaud que nous avons eu, pendant la dernière semaine du mois d'août et les trois premières semaines du mois de septembre, a eu le bienfaisant effet de faire mûrir les grains, de permettre qu'ils fussent engermés en bon ordre et condition et de calmer les alarmes manifestées en certaines localités.

Nous pouvons donc maintenant affirmer que, en général, cette année, la récolte du foin et des céréales sera bonne, la seule récolte qui soit en souffrance étant celle des patates; cependant celle-ci donnera encore un rendement plus que moyen, les dommages causés en certains endroits étant compensés par les succès dans d'autres.

Les rapports des différentes sociétés d'agriculture en cette province, comme on peut le voir par le résumé suivant, confirment nos assertions.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL

Foin, très bon. Blé, beau et bon, 20 à 30 minots à l'arpent. Orge, belle, 20 à 30 minots à l'arpent. Avoine, très belle, 30 à 40 minots à l'arpent. Sarrasin, beau, 20 à 25 minots à l'arpent. Seigle, beau. Pois, beaux, 12 à 15 minots à l'arpent. Blé d'Inde, assez beau. Patates, moyennes. Récoltes racines, très belles. Tabac, très beau. C. Ituro pour silos, excellent. Fruits, beaucoup au-dessous de la moyenne. Herbe, abondante. Prairies, très belles.

Température, moyenne 80° Fahr. Le mois de septembre a été beau jusqu'au 20, date à laquelle ont commencé les pluies équinoxiales; la dernière semaine, temps couvert, basse température et fréquentes ondées.

Par ordre, GEORGES LECLÈRE, Directeur de l'Agriculture, P. Q.

ON DEMANDE AU SYNDICAT DE QUÉBEC 3 MODISTES Pour garnir les CHAPEAUX

10 COUTURIÈRES Pour les ROBES et les MAM-TEAUX

10 Bonnes Couturières Pour travailler dans les HARDÉS pour hommes

AUS-5 Premières Couturières

Pour la boutique de pelleterie AU SYNDICAT DE QUÉBEC

207-Rue St-Joseph-207 St-Roch, Quebec

P. S.—N'oubliez pas que vous trouverez toujours au SYNDICAT DE QUÉBEC des bons tailleurs pour hommes, des bons modistes pour les chapeaux et aussi des bonnes modistes pour les robes et les manteaux.

Clarets! Clarets! Clarets! C'EST À LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPORTATION Qu'on peut se procurer les meilleurs VINS de BORDEAUX

30 & 32 Cote de la rue St-Jean et de la Côte du Palais

IMPORTATION DIRECTE PRIX MODÉRÉS TELEPHONE 422

VITRES! VITRES! 385 BOITES DE VITRES D'ANVERS 385

Reques directement par le dernier steamer AUSSI

UN GRAND ASSORTIMENT DE CLOUS

Légèrement endommagés par l'eau et offerts en vente à GRANDE REDUCTION

Ferrures, Peintures et Vernis (de première qualité pour maison)

Vendus au plus bas prix L. C. GIGUÈRE

50 RUE ST-JOSEPH En face de la Congrégation de St-Roch

CADEAUX DE NOCES! VENANT D'ÊTRE RECUS

18 CAISSES DE LAMPES dans les patrons les plus nouveaux.

LAMPES À PIANO, montées sur étagère en cuivre jusqu'à six pieds.

LAMPES BANQUE, LAMPES DE SALON, à 2, 3 et 4 branches, LAMPES SUSPENDUES.

ARAT-JOUR EN SOIE, PAPIER ET DENTILLES NOUVEAU SET EN PORCELAINE

A dîner, à déjeuner, à thé, à dessert, à poisson et de chambre à coucher.

Un bel assortiment d'argenteries et de verreries LOUIS BRUNEAU

55 rue Saint-Joseph, Saint-Roch, Québec, 6 oct.—E. J. 5m

La Canadienne LA CANADIENNE, COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

Depot au gouvernement pour la garantie des assurances \$25,000

AGENTS DEMANDÉS, expérience pas absolument nécessaire. S'adresser à J. E. LEPAGE, No. 42 Cote Ste Genevieve.

PIANOS ORGUES T. F. G. FOISY & Cie

429, rue Saint-Laurent, Montréal MANUFACTURIERS ET REPRESENTANTS

DES PLUS — COLLEBRES MANUFACTURES Américaines et Canadiennes

Ont toujours en mains le plus grand assortiment de Pianos du Canada.

propriétaires de la célèbre machine à coudre "WANZER"

Représentant pour le district de Québec. L. N. MILLER & CIE

St-Joseph, St-Roch, Hotel du Lion d'Or E. G. BOULÉ & Cie, Propriétaires

JOB JOB B Le plus grand qui se soit offert au public de la ville et de campagne, à LA MAISON

Jacques Cartier Consistant en un grand assortiment de Couvertes de Laine, Lainage et Tricotés

DE TOUS GENRES FLANELLE, ETC.

Vêtements de dessous pour Dames et Messieurs. Tweeds Anglais, Écossais et Canadiens.

Drap "Beaver" noir et bleu, Serge noir "Cork Sew", Melton noir et couleur, Etoffes à manteaux noir et couleur, Etoffes à robes, à la verge ou au patron.

Cachemire noir et couleur, Peluche noir et couleur, Chapeaux et garnitures de tous genres, et une grande quantité d'autres articles qu'il serait trop long d'énumérer.

Le département des PELLETERIES et des HAUTES FAITES est aussi des plus complets. Le tout pour être vendu à des prix excessivement bas.

AUS-5 5,763 douzaines de FIL

5 cts la doz.

Un Tailleur et un Modiste sont attachés à la maison. Vous êtes respectueusement invité à venir en juger par vous-même.

58 RUE DE LA COURONNE SAINT-ROCH, QUÉBEC

CHEZ GEORGE DARVEAU

Je paie les chers rebais aux acheteurs de la campagne.

FONDS DE BANQUEROUTES — 50 POUR CENT REDUCTION

A. E. BOISSEAU et Cie

52 et 54 Rue de la Couronne, St-Roch

Abandon des Affaires

<

DERNIERE EDITION 5 HRS. P. M.

Une maison de nouveauté de St-Roch est en difficultés financières, nous dit-on.

M. le comte de Ses maisons ministre de France à Haiti, madame la comtesse et leur fils, M. le vicomte Philippe de Ses maisons, sont arrivés à Québec ce matin, et sont descendus au St Louis.

Il s'est tenu à Paris un grand congrès de médecins anti-vaccinateurs. On rappelle à ce sujet que la ligne des anti-vaccinateurs, dont le siège est à Londres, compte comme adhérents quatre mille médecins de toutes nationalités.

Une compagnie d'assurance vient d'être formée en Angleterre dans le but d'assurer les hôteliers contre toutes pertes d'argent causées par l'enlèvement de leurs licences ou l'augmentation du prix de ces dernières par suite des triomphes croissants des prohibitionnistes.

Les journaux de Vienne suivant le mouvement de leurs chefs de file berlinois, font maintenant l'éloge de l'exposition de Paris. Nous voyons, en effet, le Tagblatt dire que le succès fabuleux de l'exposition de Paris est un fait sur lequel on ne saurait passer légèrement.

On met l'électricité partout aujourd'hui. Un Brésilien vient de trouver une nouvelle application qui a pour but d'empêcher les assiettes de se déplacer à bord des navires les jours où la mer est houleuse. Au lieu des cadres en bois dont on se sert actuellement, on mettrait un pied de fer sous la vaisselle. Un électro-aimant, suffisamment puissant, placé sous la table aurait pour mission de retenir la vaisselle. Le courant électrique serait fourni par les dynamos du navire. Il ne manquerait plus que ça.

Une rumeur venant d'Ottawa dit qu'il est question dans les cercles officiels du remplacement du gouverneur-général actuel Sir Canada, lord Stanley, par le duc de Fife, mari de la fille du prince de Galles. Lord Stanley retournerait, dit-on, en Angleterre pour prendre part aux prochaines élections du parlement; et il serait question de son entrée dans le cabinet de Salisbury. La nomination du duc de Fife aurait pour objet principal, dans la pensée de la reine Victoria, de donner à son petit-fils, comme gouverneur-général d'une des plus importantes colonies, un rang qui ne lui appartient pas en raison de sa naissance, comme cela a eu lieu pour le marquis de Lorne, qui a supplanté le duc de Manchester, antérieurement désigné pour le même poste.

UNE LETTRE SÉRIEUSE

Nous avions promis à nos lecteurs de publier tous les documents qui concernent la conversion de la dette municipale. Nous n'avons pas publié les lettres de M. Lafrance, parce qu'il ne nous a pas fait l'honneur de nous les adresser.

Nous ne publions pas non plus la lettre de M. Charles Langelier. Elle est d'un caractère tel que nous sommes effrayés de la responsabilité que nous encourrions en la plaçant dans nos colonnes.

Cependant il nous faut intervenir dans l'intérêt public. La lettre de M. Langelier contient des accusations terribles. M. Langelier est un homme d'honneur, occupant une position éminente, et ses dires méritent d'être tenus pour vrais jusqu'à preuve du contraire.

Sous sa signature, ce matin, le député de Montmorency porte des accusations tellement sérieuses qu'il faut que M. Lafrance s'en lave ou s'en aille. Nous lui donnons le bénéfice du doute. Tous les accusés ont ce droit. Et M. Lafrance, qui nous a toujours paru un bon officier public, ne doit pas être condamné avant d'être entendu.

UNE BOUTADE

M. Paré, qui est un garçon d'esprit, écrit sous le pseudonyme de Fantasio dans l'Union Libérale une spirituelle boutade dont nous détachons les passages suivants. Hourra! la guerre est allumée. L'armée conservatrice est en marche. Les tambours battent, les airs retentissent du bruit éclatant des cuivres, les chevaux piaffent, s'échauffant à traîner les discours de M. Desjardins. M. Taillon marche en avant, enveloppé dans sa barbe comme jadis Moïse dans la colonne noire que sillonnait la foudre.

En arrière du grand chef, puissant et solitaire, marche son état-major. Flynn habite dans les conseils, Nantel au sourire narquois et Tom Chasé chaussé de ses légendaires grandes bottes qui ont fasciné toute une génération et répandu le terreur dans nos rangs, enfin Desjardins au front mathématique.

Quant à moi, j'aime mieux cette guerre-là que celle engagée sur la conversion de la dette. D'autant plus qu'on a beau convertir les dettes, elles ne meurent jamais et c'est toujours à recommencer.

Je passe maintenant aux deux articles de M. Clapart.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Spéciales à la "Justice" jusqu'à 4 hrs P. M.

Nouvelles de Montreal

Collision entre deux convois de chemin de fer.—Mort subite.—Nominations ecclésiastiques.—Accident fatal.

Montreal, 8 octobre.—Deux trains de marchandises, sont venus en collision, samedi, sur le C. P. R., entre le Mile-End et Hochelaga. Ils se sont frappés au pied de la rampe qui monte le Mile-End. Il n'y a que peu de dommages, car on estime les pertes à \$200.

Dimanche soir, vers cinq heures et demie, au No 14, rue Colborne, un pensionnaire nommé Robert Galey est mort subitement pendant qu'il prenait son souper. Le docteur Guérin fut aussitôt appelé et après constatations, émit l'opinion que le défunt s'était étouffé avec un morceau de viande. Le coroner a été informé et a ouvert une enquête aujourd'hui.

Mgr l'archevêque de Montréal vient de faire les nominations suivantes: P. Béard, chapelain du couvent de Longueuil; Révé. H. R. Labege, assistant chapelain de l'Asile St-Jean de Dieu, Longueuil; Révé. J. B. Béard, vicaire de St-Jean Baptiste, Montréal; Révé. J. Quéval, vicaire de St-Vincent de Paul, Montréal, et Révé. J. C. Tessier, vicaire de Saint-Valentin.

Nouvelles d'Ottawa

Dévolement de la statue de Mgr Gauges — Son Eminence à Ottawa.—Deux ans d'entreprise.—Deux causes en cour d'échiquier.—Une menace du député fédéral.

Son Eminence le cardinal Taschereau est arrivé ici, aujourd'hui, accompagné d'un grand nombre de membres du clergé. Il est entré reconvoité à la gare du chemin de fer par l'archevêque Duhamel, le vicaire général Houthier et d'autres et est allé se loger au palais de l'archevêché.

Demain matin le cardinal présidera au dévoilement du monument de feu Mgr Gingués. — On offrira un banquet, demain soir, au couvent des Sœurs Grises, aux évêques venant des Etats-Unis.

Deux jeunes garçons nommés Bull et Troutman ont été condamnés à deux ans d'emprisonnement, par le magistrat de police, pour larcin. — Deux causes ont été filées, hier, en cour d'échiquier pour réclamation contre le gouvernement. L'une est celle de J. Cayer & Cie, manufacturiers bien connus de médicaments patentés, qui réclament du gouvernement la somme de \$1,832 et 2,633 bouteilles de cherry pectoral, et en marchandises, le tout évalué à \$20,405. La seconde cause est celle de Louis Achille Bertrand vs La Reine, une réclamation pour dommage de \$7,937.

M. Montplaisir, M. P., pour Champlain qui était ici hier, a menacé de causer du trouble au parti tory, si on ne le nomme pas sénateur pour la division de Shawinigan.

La catastrophe au Japon

New York, 8 octobre.—L'on a reçu quelques détails nouveaux sur la catastrophe récente au Japon. A Hongamura, 180 maisons ont été emportées par l'inondation, trente personnes ont été noyées. A Higashiyama et à Murrogori, plusieurs milliers de maisons ont été démolies; il y a un grand nombre de morts. A Hedakagori, des centaines de chevaux ont été entraînés par les eaux, et soixante-dix maisons plus ou moins endommagées, pendant que cent vingt personnes périssent et que cinquante autres étaient assés grièvement blessées. Cinq mille personnes ont à grand-peine échappé à la mort. Soixante et dix-huit maisons ont été détruites à Shusan; des éboulements qui se sont produits près de la source de l'Hikagayaga, ont déraciné une grande quantité de grande arbres et les ont entraînés dans les champs où ils gisent actuellement par milliers.

Une déclaration de Bismark

CESSION DE TERRITOIRE A LA RUSSIE EN FRANCE

Le seul danger qui menace le gouvernement

LA TRIPLE COALITION

Paris, 8 octobre.—Après termes d'un compromis avec la Comédie-Française, Coquelin aîné s'est engagé à rentrer au boulevard pour jouer plusieurs mois chaque année, et arrangement fera perdre beaucoup d'argent à Coquelin; mais il a accepté pour que son fils Jean puisse terminer son apprentissage à la Comédie-Française.

La catastrophe de Lawrence

New-York, 8 octobre.—Une dépêche de Lawrence annonce la mort de Mme Catherine Donovan, qui passait pour être âgée de cent dix ans. On affirme, en effet, qu'elle était née en 1777, en Irlande, et que lorsque elle est venue en Amérique et qu'elle s'est établie à Lawrence, il n'y avait encore qu'une seule maison dans cette localité.

Le vol au chloroforme

New-York, 8 octobre.—Des malfaiteurs restés inconnus ont pénétré pendant la nuit dans la maison de Mme Ross, à Elizabeth (New-Jersey), ont chloroformé pendant leur sommeil toutes les personnes qui s'y trouvaient, et se sont emparés de toute l'argenterie et d'une foule d'autres objets de prix représentant une valeur totale de \$2,000.

Accident

New-York, 8 octobre.—Un grave accident a eu lieu près de Corry (Pennsylvanie) sur la ligne Western New-York and Pennsylvania Railroad. Une collision s'est produite entre un train de voyageurs et un train de marchandises. Tous les voyageurs, au nombre de 25 environ, ont reçu des contusions plus ou moins graves; mais heureusement personne n'a été tué.

Une déclaration de Bismark

Paris, 8 octobre.—Le correspondant berlinois du "Journal des Débats" affirme que le prince de Bismark, en recevant le président d'un congrès ouvrier, s'est exprimé ainsi: "La situation étrange est si pacifique que vous pouvez vous mettre à l'ouvrage sans la moindre crainte. Il n'en a pas toujours été ainsi. Il n'y a pas longtemps que l'Angleterre ne savait si elle devait agir en tueur de foules ou en bonf gras ruminant son pain. Aujourd'hui sa résolution est prise, et je puis vous assurer que le maintien de la paix est certain."

En Orient

Londres, 8 octobre.—Beaucoup d'émotion à Vienne en ce moment au sujet d'une rumeur que le prince de Montenegro a cédé à la Russie une partie de la baie d'Antivari, et que cette dernière se prépare déjà à s'y fortifier. Le gouvernement a adressé des demandes de renseignements sur le sujet à Saint-Petersbourg et à Cotsinge. Le diplomate aura probablement à s'expliquer dans cette affaire. On dit que l'ex-reine Nathalie perd de sa popularité parce qu'elle refuse d'écouter aucune proposition de la part des régents pour régler à l'amiable les questions que soulève son retour à Belgrade.

Russes et Allemands

Saint-Petersbourg, 8 octobre.—Les forces de l'armée russe n'ont pas reçu d'augmentation récente et l'on n'a pris aucune mesure en prévision d'une guerre. Les ressources du gouvernement sont assez fortes pour assurer la sécurité du pays. On ne songe pas à des aventures belliqueuses et le parti germanophile à la cour s'efforce d'amener une entente amicale entre l'Allemagne et la Russie. On espère que la prochaine entrevue du czar avec l'empereur Guillaume et le prince de Bismark aboutira à un rapprochement entre les deux pays.

En France

Paris, 8 octobre.—La défaite de Robichet à Belleville plonge dans la tristesse les amis du directeur de l'Union démocratique. Au nombre des boulangistes élus à Paris se trouve M. Mermeix. Dans leur ensemble, les élections de ballottage confirment la victoire remportée par la République au premier tour de scrutin et achève la déroute de la coalition monarchico-boulangiste. On dit que le seul danger qui menace maintenant le gouvernement républicain est le renouvellement de la triple coalition de la droite, des boulangistes et des radicaux extrêmes. On ne craint pas que tout le parti monarchiste s'allie aux débris du boulangisme et à ses anciens ennemis les radicaux. L'avis du comte de Paris, que ses amis agissent avec les républicains conservateurs sera suivi par la plupart d'entre eux, parce que c'est le plus sûr moyen pour eux de jouer leurs cartes, s'ils espèrent encore avoir des faveurs de l'état.

A St-Romuald

Le départ du curé Godbout Dimanche, le 29 septembre, à l'issue de la messe, les marguilliers présentèrent au nom de la paroisse, une magnifique adresse au Révé. M. Godbout, à l'occasion de son départ. Il répondit à cette adresse d'une manière éloquent et propre à étonner l'auditoire. Dans le cours de la semaine, plusieurs autres adresses lui furent présentées: une de la part des Dames du Rosaire Vivant, accompagnée d'une bourse de \$150; une autre de la part des Enfants de Marie, accompagnée d'une bourse de \$25; une autre du corps de musique avec présentation d'une magnifique canne en ébène à pommeau d'or; enfin une autre de la part de la congrégation des hommes, avec une bourse de \$200. Tous ces argents ont été joyeusement reçus par le Révé. M. Godbout, pour des travaux qu'il a fait exécuter à l'Académie du Sacré-Cœur. D'autres cadeaux lui ont aussi été présentés de la part de quelques citoyens de St-Romuald, car tous tenaient leur curé en l'autre estime et regretteront longtemps son départ.

NOUVELLES LOCALES

Tribunaux correctionnels Absolution rien à la cour de police, ce matin

Un ancien peintre qui s'est adonné à la boisson et qui n'a pas de domicile, a été envoyé en prison pour deux mois.

Sieges reserves

Le plan de la salle pour la soirée de gala donnée samedi prochain par l'illustre virtuose Ovide Musin, s'ouvre ce matin chez l'éditeur de musique A. Lavigne, 55 rue de la Fabrique.

Collision

La goëlette Marie Stella, capitaine Téléphore Rivard, partie de notre port pour Montréal, de la Cie Richelieu, près du Cap Saint, dimanche matin.

Cour du bon de la Réine

Cette cour s'ouvrira jeudi prochain, le 10 du courant. Les prisonniers suivants subiront leur procès: Octave Mounier, pour faux; Francis Burke, James Adams, John Gallagher, pour assassinat; Jean Gravel et Joseph Collin pour bris de barrière de péage; Jean Marcotte, pour vol et assaut dans un magasin; Achille Doyer et Edouard Doyer, pour une même offense; F. X. Joannetto, pour vol dans un magasin; Patrick Doyer et W. H. Wolman, pour larcin; Jean Baptiste Christian, mettant en circulation un ordre forcé; Pierre Hamel, accusé d'avoir mis le feu dans une maison d'école; Francis Joynt, John Malone et Thomas Nestor, pour assaut fédéral sur la personne de John Charles West; Le procès de F. X. Faladeau, du dernier terme, pour assaut est fixé au 10 octobre.

Les détardeurs

Les détardeurs disent qu'ils font un bon automne cette année. Contrairement aux autres derniers ils ne se plaignent pas trop et envisagent l'hiver avec assurance. Il est vrai que le nombre de personnes qui exercent ce métier est également resté le même. Les arrivages ont été beaucoup plus nombreux durant toute la saison.

Le cours du Canada et des Etats-Unis

L'argent canadien est aujourd'hui un facteur important dans le commerce des Etats-Unis. Pendant la semaine dernière il y a eu des demandes des banquiers des Etats-Unis ainsi que des maisons commerciales. Les banquiers canadiens accordent de meilleurs avantages aux cultivateurs dans le Nord-Ouest canadien que les banquiers des Etats-Unis en accordant aux agriculteurs du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Les taux dans le Nord-Ouest canadien sont de 7 à 8 pour cent, tandis que dans les Etats-Unis, ils s'élevaient de 12 à 15 pour cent.

Feu dans le charbon

Hier après-midi, le feu a éclaté dans un tas de charbon sur le quai St-André, Basse-Ville. Les pompiers ont dû se rendre sur les lieux et six d'entre eux y ont passé la nuit.

Question d'assurance

La compagnie d'assurance "Glasgow and London" est à examiner le cas de M. P. T. Légaré, marchand d'instruments aratoires. M. Légaré avait assuré à cette compagnie des bateaux et faucheuses, croyons-nous pour un montant de \$6,000. L'agent, M. Morissette, fut informé que les effets assurés appartenant à la manufacture dont M. Légaré est le représentant à Québec. La compagnie n'a pas encore sollicité l'assurance parce que les effets brûlés étaient assurés au nom de M. Légaré.

Musica

Au nombre des morceaux insérés au programme de samedi prochain, se trouve être la fameuse fantasia écrite par Paganini, pour la quatrième corde seulement. Cette composition qui a jeté dans l'étonnement et la stupeur les plus grands virtuoses d'Europe lorsque Paganini l'a fait entendre pour la première fois, est d'une difficulté et d'un virtuosisme étonnants.

Encaissements

C'est demain, le 9 courant que MM. Oct. Lemieux & Cie feront à leur salle un encaissement considérable de tout l'ensemble d'une résidence privée; aussi quantité de meubles meublés, peccés à charbon ornés en nickel, tapis de Bruxelles etc. etc. Pour les détails voir l'annonce; la vente commencera à 2 heures précises, tout sera visible ce soir jusqu'à 10 heures.

FAITS DIVERS

La grâce d'un jeune criminel M. Buckner, vient de gracier conditionnellement le plus jeune criminel qui ait pu être condamné aux travaux forcés à perpétuité aux Etats-Unis, pour meurtre.

Il s'agit d'un gamin de douze ans, Linville Camba, qui vivait dans le comté de Breathitt, avec sa mère, son beau-père et son frère encore tout enfant. Un jour, il y a environ deux ans, alors que Linville n'avait que dix ans, son père fut disparu d'une façon inexplicable. Pressé de questions par les voisins, le jeune Linville finit par avouer qu'il avait tué son père à coups de rasoir sur la tête pendant l'absence de leurs parents; qu'il avait essayé alors de brûler le corps de sa victime, mais que, n'ayant pu réussir à le réduire complètement en cendres, il l'avait jeté dans un ruisseau du voisinage, où il a été retrouvé d'ailleurs.

Mis en jugement pour meurtre le précède assassin toujours soutenu qu'il était son beau-père qui l'avait frappé avec une belle paire de bottes neuves à ravers noyées pour qu'il tuât le bébé. Toutefois il n'a pas été possible, d'après les lois de l'Etat, de poursuivre le beau-père car on n'avait d'autres preuves contre lui que les affirmations d'un enfant qui s'avouait lui-même coupable de meurtre. Linville, malgré son âge, fut condamné aux travaux forcés à perpétuité et en voyé, non pas dans une maison de correction, mais dans un pénitencier de l'Etat, avec les autres criminels adultes.

Lorsqu'il est entré au pénitencier, le jeune condamné, dont l'éducation avait été odieusement négligée, ne savait ni lire ni écrire; il n'avait même pas, affirmé-t-on, entendu prononcer le nom de Dieu. Depuis qu'il est au pénitencier, Linville a appris à lire et à écrire et a conduit à ce jour une vie irréprochable. Le National Human Society s'est intéressé au jeune criminel et a obtenu sa grâce à la condition qu'il soit placé à la maison de correction de Louisville jusqu'à sa majorité. La pétition adressée au gouverneur avait été signée par tous les criminels détenus dans le même pénitencier que l'enfant.

Huit personnes noyées

On télégraphie de Port Rowan, province d'Ontario (Canada) que la goëlette Erie Wave, commandée par le capitaine Stafford, a sombré pendant la nuit dans le lac, entre cette ville et Clear Creek, et que huit hommes ont péri. La goëlette était échouée depuis quelques jours près de Port Rowan et le capitaine avait fait venir à son bord quatre hommes supplémentaires pour l'aider à renflouer son navire. Mais à peine la goëlette était-elle déchargée qu'elle a été frappée d'un coup de vent et elle a chaviré précipitant ses occupants à l'eau. Deux des hommes de l'équipage ont réussi à se sauver à la nage; mais trois de leurs camarades, le capitaine Stafford et les quatre hommes supplémentaires ont été noyés.

Un singulier comté

Le mystérieux assassinat de miss Annie Le Coney, à Merchantville, comté de Camden (New-Jersey) vient de donner lieu à un nouveau incident qui a ravivé dans toute la région l'émotion causée par le crime et la sensation produite par l'arrestation de l'oncle de la victime. Les autorités judiciaires du comté, qui prétendent avoir la preuve de la culpabilité de M. Chalkley Le Coney ont refusé jusqu'à présent, avec une obstination inexplicable, de livrer ces preuves à la publicité et même de les communiquer au jury de coroner chargé de l'enquête d'usage.

Bien plus, elles n'ont voulu, sous aucun prétexte, permettre au jury de coroner de faire comparaître devant lui, comme cela se pratique d'ordinaire, les principaux témoins à charge contre M. Le Coney, le nègre Murray, son ancien garçon de ferme, et un nommé Smith, son voisin.

De son côté le jury de coroner s'est obstiné depuis plusieurs jours à ne pas rendre de verdict tant qu'on ne lui aurait pas fourni tous les moyens de se rendre compte complètement et par qui la délinquance a été faite.

Ce conflit durait depuis plusieurs jours, lorsque le coroner, M. Stanton, a mis enfin les jurés en demeure de rendre un verdict quelconque. Les jurés, dont plusieurs sont évidemment convaincus de l'innocence de M. Le Coney, ont eu beau protester, le coroner a donné ordre au constable de les enfermer jusqu'à ce qu'ils se fussent décidés à rendre un verdict. Mais les jurés ne se sont soumis que devant la force. Après quatre heures de délibération, ils ont rendu un verdict déclarant que miss Annie Le Coney avait été assassinée par des personnes qui leur étaient inconnues.

De plus, huit des jurés ont signé une protestation contre la conduite étrange, illégale selon eux, des autorités judiciaires refusant de fournir les éclaircissements nécessaires à l'enquête.

MARIAGE

Jendi, le 3 octobre courant, à la Chapelle St Louis, par le révérend Joseph Siros, Ptre., curé du Cap St Ignace, oncle de la mariée, sieur Henri Pelletier marchand de St Raymond, à demoielle Emilie Siros, troisième fille de F. X. Siros, Ger., shérif de Kamouraska.

AVIS

MM. ANTOINE LANGLOIS et EUGÈNE LEBLANC, sont nos seuls agents autorisés à collecter dans la ville.

Tournoi de Croquet

A SAINT-SAUVEUR OUVERT A TOUS LES AMATEURS

FRS. LAPOINTE,

Propriétaire.

Ligne de Québec

SAINT-ANNE

SAISON DES HUITRES

GRAND DEPOT D'HUITRES EN GROS ET EN DETAIL

THE AGRICULTURAL INSURANCE COMPANY OF WATERLOO, N.Y.

Real estate, fire and marine insurance.

Nouvel Hotel d'été

Hotel des chutes de Shawanegan

Musique Nouvelle

Clarets! Clarets! Clarets!

SOCIETE FRANCAISE D'IMPORTATION

Vins de Bordeaux

Clarets! Clarets! Clarets!

Clarets! Clarets! Clarets!

Clarets! Clarets! Clarets!

Clarets! Clarets! Clarets!

Clarets! Clarets! Clarets!

Clarets! Clarets! Clarets!

VENTE A L'ENCAN

Par Oct. Lemieux & Cie

Par Octave Lemieux & Cie

MERCREDI, 9 OCTOBRE

J. A. MORIN, M. D.

Dispensaire de St-Roch

ACADEMIE DE MUSIQUE

SOIREE DE GALA

OVIDE MUSIN

Aux Marchands

Campagne et autres

200 Haches clapets 200

Bas prix du Marché

J. E. MARTINEAU

Orgues - Harmoniums

ARTHUR LAVIGNE

AMÉLIORATIONS

On demande

A Vendre

On demande

A Vendre

On demande

A Vendre

On demande

A Vendre

On demande

A Vendre

On demande

A Vendre

On demande

A Vendre

On demande

A Vendre

On demande

A Vendre

On demande

A Vendre

On demande

A Vendre

On demande

A Vendre